



Palézieux, le 28 avril 2005

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal 02/05 concernant la réfection du collecteur EU du Pré-du-Château

Au Conseil communal de Palézieux,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'occasion de la réalisation du collecteur d'eaux usées « Les Bois - La Condémine », la Commune d'Ecoteaux a saisi cette occasion pour raccorder les quartiers du « Chaumiau » et des « Gadelles » sur notre installation.

Une participation forfaitaire de **fr. 41'000.-** a d'ailleurs été versée par la Commune d'Ecoteaux à celle de Palézieux pour la réalisation du dit collecteur. Une convention et un contrat ont été rédigés pour régler les termes de cet accord.

Entre-temps, la Commune d'Ecoteaux devenait membre de l'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées de la Haute-Broye (V.O.G.).

Ce collecteur devenant ainsi intercommunal, il doit être repris par cette dernière qui en assumera dorénavant l'exploitation et l'entretien depuis « les Bois » jusqu'au « Grand-Clos ».

Lors, de la préparation de ce transfert, nous avons effectué un contrôle caméra et avons découvert que le tronçon, construit en 1988, qui va de « Golétaz » jusqu'au Stand de tir présentait des défauts plus ou moins graves (perforations, déformations, problèmes d'étanchéité, etc.) qui nécessitent une réparation.

Nous avons mandaté le bureau GED SA à Préverenges pour dresser la liste des travaux à effectuer, lesquels sont estimés à **fr. 27'000.--**. Au vu des surprises que nous pouvons rencontrer lors des travaux, la Municipalité souhaite avoir une marge complémentaire en prévoyant un montant de **fr. 3'000.-** pour les divers et imprévus.

Il est à noter que la V.O.G. ne reprendra pas ce collecteur dans cet état. Cela dit, nous avons tout intérêt à effectuer ces travaux qui amélioreront la pérennité de cette installation. De plus, dès le transfert effectué, nous serons complètement déchargés des frais d'entretien de ce dernier.

./.





Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux

En conséquence, la Municipalité de Palézieux vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- ✚ De l'autoriser à effectuer les travaux de réfection du collecteur du Pré-du-Château
- ✚ De lui accorder le crédit de fr. 30'000.— à cet effet
- ✚ De l'autoriser à amortir ces travaux par un prélèvement équivalant sur la réserve épuration (compte 9280.200)

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald NIDRIST

Jean-Daniel GRAZ

